Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

UNSA TERRITORIAUX

libres ensemble

©

LE Canard DES TERRITORIAUX

Sept-Oct 2018

UNION RÉGIONALE GRAND EST

Suivez toutes nos actions sur : twitter

DANS CETTE EDITION :

Elections prof. 2018 : Vote électronique — Page 2

Enfin une instance paritaire pour les contractuels — Page 2

L'UNSA sur le terrain... — Page 3

On vous informe / Concours et examens pro — Page 4

Rejoignez-nous :

Téléchargez

***le* BULLETIN D'ADHÉSION**
(sur notre site : rubrique « ***Infos pratiques / Comment adhérer ?*** »)
et le
FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT

IL FAUT SAVOIR QUE : la cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un crédit d'impôt égal à **66 %** du montant versé (*article 23 de la loi n° 2012-1510).*

Faites un geste pour l'environnement :

Après avoir lu ce journal, ne le jetez pas !

Faites en profiter un€ de vos collègues !!!

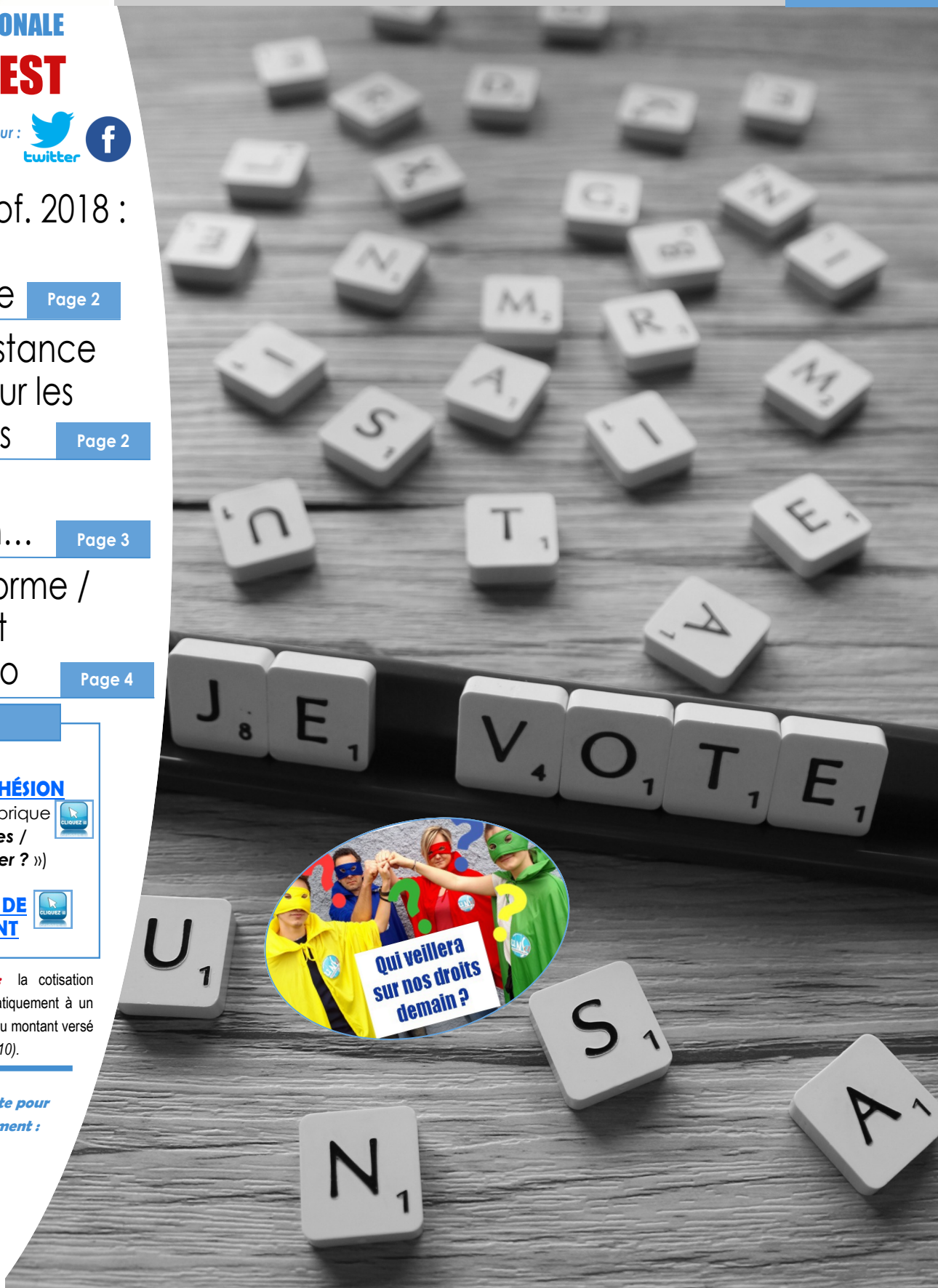

Quoi de neuf ?

Sylvie WEISSLER
Secrétaire générale de l'Union Régionale Grand Est. Membre du Bureau Fédéral.

Nouveauté :

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 :

VOTE ELECTRONIQUE AU CDG67

En 2018, les élections professionnelles pour le Comité Technique (CT), les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) placés auprès du CDG67 se feront par **vote électronique**, via un prestataire externe.

Vous serez donc destinataires du matériel de vote et d'une feuille explicative pour les modalités **par internet** (**avec mot de passe et identifiants**).
Votre collectivité vous remettra ces documents, **contre émargement**, à partir du **14 Novembre 2018.** Vous serez appelés à voter pour un ou plusieurs scrutins.

L'**UNSA Territoriaux** vous recommande d'être vigilants quant à la remise de ce matériel par votre collectivité, **dans les délais.**

Vous pourrez voter du 29.11.2018, à 9h00 au 6.12.2018, à 17h00 (au plus tard).

Ces élections constituent un enjeu important pour nos carrières et conditions de travail.
Ne laissez pas les autres décider à votre place !

*Votez **UNSA** !*
Un syndicat à visage humain qui vous accompagne toute l'année

Rédacteur en chef :
WEISSLER Sylvie

Equipe de rédaction et conception graphique :
KRAUSS Philippe
LEGROS Gaby
NIÇOISE Laetitia
SIFFERMANN Roland

Diffusion gratuite

Enfin une instance paritaire pour les contractuels !

La Commission Consultative Paritaire (CCP) verra le jour en Janvier 2019. Elle sera dédiée aux contractuels, qui représentent environ 1/5e de l'emploi territorial. Il y en aura une par catégorie (C, B et A) et elle sera chargée de se prononcer sur des questions d'ordre individuel, à l'image de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

Composition des CCP ?

Ces instances paritaires sont composées d'un **nombre égal** de représentants des collectivités territoriales/établissements publics désignés et de représentants du personnel élus. Elles comprennent des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants. **Le mandat des représentants du personnel est d'une durée de 4 ans renouvelable**.

Compétences des CCP ?

>> En savoir plus Décret n° 2016-1858 du 23.12.2016

A l'instar des CAP, les CCP sont des instances dotées d'un **rôle consultatif**. Elles connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des **agents contractuels** et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle. Les CCP sont ainsi saisies soit pour avis préalable à une décision, soit pour information, entre autres :

- pour les demandes de **révision de compte-rendu d'entretien professionnel** ;
- pour les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à **temps partiel** ;
- pour les décisions refusant une action de **formation professionnelle** ;
- **en matière disciplinaire :** les décisions autres que l'avertissement et le blâme ;
- **en cas de transfert de personnel** : reclassement et fin de fonction intervenant postérieurement à la période d'essai.

CHIFFRES-CLES

7 scrutins

sont prévus lors des **élections professionnelles du 6.12.2018** :

- 1 pour le CT
- 3 pour les CAP (un par catégorie, A,B et C) et
- 3 pour les CCP (également un par catégorie).

54,9 %

de participation électorale ont été enregistrés dans la FPT lors des élections professionnelles 2014.
TOUS ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE MIEUX !

Fonctionnement des CCP ?

Cette instance se réunit au moins 2 fois par an, et, sur demande écrite des représentants du personnel, si au moins la moitié des représentants titulaires en fait la demande.
A l'instar des CAP, chaque CCP doit établir son règlement intérieur ; celui-ci doit être approuvé par l'autorité territoriale.

La présidence de la CCP est assurée par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Il se peut qu'il y ait tirage au sort dans l'une ou l'autre catégorie, à défaut de candidats.

A l'UNSA, les territoriaux c'est une grande famille

Zoom sur...

Des professions diversifiées, des agents engagés qui aiment leur métier. Ce mois-ci, nous avons le plaisir de vous présenter Gérald :

Gérald MAYER
Attaché de Conservation du Patrimoine
Représentant du personnel **UNSA Territoriaux**
à la Mairie d'OSTWALD (67)

Bonjour Gérald,

UNSA : Parles-nous de ton métier, en quoi consiste tes missions ?

Gérald : *Je suis arrivé en 2017 à la direction du Centre Culturel d'Ostwald : le « Point d'Eau ».*
J'ai en charge la restructuration de cet espace en rapport avec la nouvelle configuration de l'équipement, à savoir 2 salles de spectacle, dont une nouvelle salle d'une capacité de 600 places. Chaque année, il s'agit pour moi de mettre en place le projet culturel de la Ville, de trouver les artistes, les spectacles, les animations, etc… et de coordonner toutes ces actions (festival musique, théâtre, danse), tout en respectant le budget alloué.
En clair, mes principales missions et celles de mes collègues consistent à organiser la saison culturelle pas seulement dans la recherche des activités, mais aussi et surtout au niveau de l'assistance technique, organisationnelle et de la communication à destination des administrés.
En partenariat avec les associations locales, nous aidons à concrétiser leurs créations, notamment dans le domaine du spectacle vivant, les nouvelles pratiques artistiques telles que théâtre, hip-hop, musique assistée par ordinateur (MAO),… Ainsi, toutes ces initiatives locales font partie de la programmation culturelle de la Ville, favorisant les rencontres, le lien social, et l'ouverture aux autres.

UNSA : Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes exposés à Ostwald ?

Gérald : *Mon sentiment est qu'à l'heure actuelle, les* ***métiers de la filière culturelle*** *restent encore assez* ***mal connus****, voire « **mal compris** » (il n'y a, à ce jour, pas de cadre d'emplois, ni de concours adaptés à nos métiers) par les autres services de la Ville. Notamment en ce qui concerne l'organisation, le fonctionnement, les missions de l'Espace Culturel…*
En parlant du fonctionnement : il est souvent compliqué pour nous de fonctionner avec les modes et les règles administratifs, qui nécessite des procédures parfois longues, manquant de souplesse et faisant preuve d'une certaine inertie. Mais avec une meilleure considération et compréhension mutuelle, les choses vont évoluer et des solutions alternatives ou accélérées pourront être mises en place.

D'autre part, le « Point d'Eau » ayant une relation directe avec le public, une contrainte importante de son fonctionnement : les rythmes de travail (rythme classique en semaine/horaires décalés (en soirée et de nuit) en fin de semaine et jours fériés) qui peuvent générer une certaine pression et du stress auprès des collègues. Comme la plupart des mairies, Ostwald doit aussi faire face aux baisses de dotation ayant un impact évident sur les agents et leur quotidien professionnel.

En clair, faire plus avec moins.

UNSA : Quels sont pour toi les dossiers prioritaires dans ta collectivité ?

Gérald : *Mon challenge sera de trouver des moyens tout en optimisant les budgets, de repérer des procédures pour sortir les agents de la commune d'Ostwald de la difficulté que représente le sous-effectif et ainsi de soulager la surcharge de travail, le stress et les éventuels* ***risques psycho-sociaux*** *qui en découlent.*
N'étant pas encore présents aux élections 2014 à la Mairie d'Ostwald et n'ayant par conséquent pas d'élus UNSA Territoriaux au Comité Technique de la Ville, la priorité pour nous à ce jour, ce sont les élections professionnelles du 6 décembre prochain.
Peut-être que l'UNSA sera représentée à Ostwald ? Nous souhaitons installer un dialogue social serein et tenter de trouver des solutions et des moyens pour ***endiguer la problématique du sous-effectif des agents****, ce qui permettrait plus de solidarité et une meilleure cohésion entre les services de la Ville.*
J'ai eu la chance d'avoir été représentant du personnel dans ma précédente collectivité, accompagné d'une super-équipe départementale, ce qui me permets aujourd'hui de souligner que les valeurs UNSA sont incontournables et « tout bénéfice » pour la collectivité et les agents.

UNSA : Si tu avais des « super-pouvoirs » que changerais-tu ?

Gérald : ***J'irais à la « Chasse au gaspi » qui se situe*** *sans aucun doute* ***ailleurs que dans les effectifs*** *(de plus en plus maigres dans les collectivités de la FPT).* ***Cela se ressent dans tous les domaines et dans tous les services.*** *Je ferais en sorte que les agents puissent travailler dans de meilleures conditions, avec un effectif adéquat, pour* ***le bien-être de tous*** *(agents, usagers, collectivités)..*

La Mairie d'Ostwald, c'est :

159

AGENTS TERRITORIAUX
qui oeuvrent au quotidien au service de

12049

HABITANTS

L'UNSA vous informe

La rentrée sociale 2018 : priorité aux agents publics !

Alors que les agents publics devraient être mieux reconnus par le Gouvernement, le budget en préparation ne répond pas aux attentes de l'**UNSA**.
L'**UNSA demande au Gouvernement de revaloriser les rémunérations des agents publics dont les conditions de travail se dégradent de plus en plus.**

L'UNSA Territoriaux appelle d'ores et déjà les agents à voter et à faire voter pour ses listes afin de défendre l'idée d'un service public de qualité, moderne, proche des citoyens, avec des agents reconnus et fiers de leurs missions.

>> En savoir plus Tract UNSA

Dossier individuel du fonctionnaire

L'**UNSA Territoriaux** a interrogé cet été la DGCL sur le contenu du dossier individuel du fonctionnaire et les modalités de sa consultation.

Pour **le contenu**, dans sa réponse, la DGCL s'appuie sur l'**arrêté du 21.12.12** relatif au dossier individuel des agents publics et à sa gestion sur support électronique, se basant sur le principe que les pièces pouvant figurer dans le dossier électronique ont vocation à figurer dans le dossier papier. *Le dossier papier est préexistant au dossier électronique et la majorité des collectivités sont encore au dossier papier. Dans la pratique, l'arrêté cité en référence n'a pas encore été étudié dans le détail par ces dernières qui risquent donc de ne pas l'appliquer.*

Pour la consultation, la DGCL rappelle que le fonctionnaire peut consulter librement son dossier en application des articles L311-9 et suivants, conformément à l'article L100-1du même Code. *Le Code des relations entre le public et l'administration qui est applicable aux relations entre l'administration et ses agents.*

Si des collègues rencontrent de difficultés à faire valoir leurs droits, l'UNSA vous invite à faire connaître à vos administrations ces textes et cette réponse de la DGCL.

En parallèle, l'**UNSA** va porter à la connaissance du CIG Petite Couronne cette information, pour lui permettre de compléter ses fiches sur son site, largement consulté par les services RH de vos collectivités ou établissements publics.

Concertation Fonction Publique : c'est reparti !

Après une interruption de près de 2 mois, une nouvelle réunion dans le cadre de la concertation autour d'un **« nouveau contrat social avec les agents publics »** en vue d'une nouvelle loi, prévue en 2019 autour de la Fonction Publique, a été organisée le 11 septembre.
Elle portait sur les **dispositifs d'accompagnement** qui pourraient être proposés aux agents publics dans leur **transition et leur mobilité professionnelles**, notamment en cas de **suppression de poste**.
Dans un contexte de **suppression de 120 000 emplois dans la Fonction Publique d'ici 2022** et d'évolution des métiers du fait de la transformation de l'action publique, ***les priorités de l'UNSA consistent à prendre rapidement des dispositions pour renforcer les garanties de tous les agents publics en matière de sécurisation de leur parcours professionnel.***

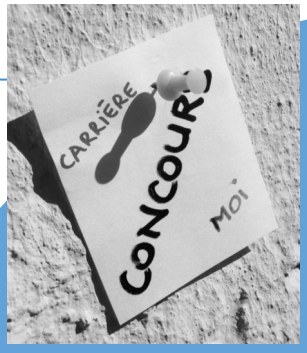

Inscrivez-vous aux CONCOURS de :

- ***Adjoint du patrimoine principal 2e classe***
  Concours externe, interne et troisième voie
  Organisateur : CDG à déterminer
- ***Adjoint d'animation principal 2e classe***
  Concours externe, interne et troisième voie
  Organisateur : CDG67
- ***Auxiliaire de puériculture principal 2e classe***
  Concours sur titres, avec épreuves
  Organisateur : CDG68
- ***Médecin 2e classe***
  Concours externe
  Organisateur : CDG51
- ***Médecin***
  Concours sur titres, avec épreuves
  Organisateur : CDG59

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :
du 2.10 au 7.11.2018
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
15.11.2018

… Et aux EXAMENS PROFESSIONNELS

- ***Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle***
  (AVANCEMENT DE GRADE)
  Organisateur : CDG à déterminer

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :
du 2.10 au 7.11.2018
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
15.11.2018

- ***Adjoint administratif principal 2e classe***
  (AVANCEMENT DE GRADE)
  Organisateur : CDG67

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :
du 23.10 au 28.11.2018
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
6.12.2018

Nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION REGIONALE GRAND EST
19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Internet UD 67 : http://www.unsaterritoriaux67.e-monsite.com/ *Suivez toutes nos actions sur :twitter*
E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr ● **Fédération UNSA Territoriaux Internet :** http://territoriaux.unsa.org/

Permanences téléphoniques :

Tous les jours ouvrés (du lundi au vendredi) **: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

☎ : 03 88 24 11 09